MAIRIE D'ÉTEL
B.P. 38
56410 ETEL

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215600552-20251218-DE079_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE079-2025

L'an deux mille vingt- cinq,
le jeudi dix-huit décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Etel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guy HERCEND, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 14
Absents : 5
Votants : 16

QUORUM ATTEINT

Date de convocation : 9 décembre 2025

PRÉSENTS :
Messieurs HERCEND, PIGEON, MALENFANT, JOLIVEL-ROBERT, FOUILLEN.
Mesdames HERVE, CODA POIREY, LAMER, PERRON, LE DANTEC, KERZERHO, MARIN-JACOMELLI, JULIEN, DODIER.

ABSENTS :
M. BARRIER, procuration de vote à M. HERCEND ;
M. GOUIFFÈS procuration de vote à Mme LAMER ;

M. EZANNO, M. DEQUIDT ;
Mme LABART-BLEUZEN.

Secrétaire de séance : Brigitte LE DANTEC

Culture – Demande de subvention résidences au Château de la Garenne
Rapporteur : Monsieur Guy HERCEND

La Ville d'Étel s'associe au fonds de dotation MG pour proposer un nouveau lieu de résidences de recherche et de création en art et architecture au sein du Château de la Garenne, impulsant une deuxième vie à ce bâtiment emblématique de la ria d'Étel.

Ce lieu ouvert à toutes les formes d'expressions accueille chaque année, pendant huit semaines, une résidence d'artiste qui bénéficie d'un lieu de vie et de travail. Ce lieu dédié à la recherche et à la création contemporaine dans les domaines de l'art et de l'architecture tend également à favoriser la rencontre avec les publics via des temps d'échanges et de pratiques.

La résidence d'artistes se veut un moment d'immersion, d'inspiration, de réflexion et de dialogue. Une restitution est organisée à la fin de chaque projet pour partager le travail effectué sous différentes formes : expositions, performance, rencontres ... pour sensibiliser le jeune public à l'art.

Publié ou Notifié le :

Pour 2026, le Fonds MG a imaginé 2 résidences Art & Architecture à la Garenne. Le choix de la résidence de printemps (8 semaines), s'est porté sur un collectif d'artistes, duo d'architectes et scénographes, L'Atelier 1 :1 autour d'un projet spécifique d'EAC - Education Artistique et Culturelle.

La résidence d'hiver, (6 semaines), sera dédiée à la jeune création contemporaine en Bretagne.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215600552-20251218-DE079_2025-DE

Plan de financement

Budget prévisionnel - Résidences Art & Architecture 2026 au Château de la Garenne (€ TTC)

Au 09/12/2025

CHARGES		PRODUITS	
Projet artistique	**9 000**	**Subventions**	
Honoraires de résidence (bourse)	5 000	DRAC Bretagne	5 000
Frais de production, achat et location matériel	4 000	Région Bretagne	3 000
		Département 56	4 000
Médiation/EAC	**2 900**		
Honoraires préparation et animation ateliers lycée + école (70€/h)	2 100	**Ville Etel**	7 400
Matériel ateliers	800	**Apport Fonds de dotation MG**	13 100
Restitution publique	**10 500**		
Edition	**4 400**		
Frais de mission résident	**2 200**		
Communication	**3 500**		
TOTAL	**32 500**	**TOTAL**	**32 500**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 3 décembre 2025.

Le rapport entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants

VALIDE le projet de résidence d'artistes.

VALIDE le plan de financement exposé.

SOLLICITE la participation financière du Conseil départemental, dans le cadre des aides à la diffusion culturelle à hauteur de 4000 €.

SOLLICITE la participation financière du Conseil Régional pour la création artistique, à hauteur de 3000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches rendues nécessaires par ces décisions et signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus

Brigitte LE DANTEC
Secrétaire de séance

Guy HERCEND
Maire d'Étel

MAIRIE D'ETEL (Morbihan)